

Annexe I – Tarifs de distribution d'électricité au 1^{er} avril 2026

Volet 1

Suivant la décision D-2026-033 rendue par la Régie de l'énergie

« ANNEXE I
« (Article 22.0.1)

« TARIFS DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ
1^{er} avril 2026

Les composantes des tarifs autres que les prix indiqués dans la présente annexe correspondent à celles qui ont été approuvées par la Régie de l'énergie dans la décision [D-2026-033](#).

Tarif	Description	Prix
D	Frais d'accès au réseau par jour	46,154 €
	40 premiers kWh par jour	7,065 €
	Reste de l'énergie	11,142 €
DP	Premiers 1 200 kWh par mois	6,878 €
	Reste de l'énergie	10,458 €
	Prime de puissance, été (> 50 kW)	5,369 \$
	Prime de puissance, hiver (> 50 kW)	7,266 \$
	Minimum par mois – monophasée	13,833 \$
	Minimum par mois – triphasée	20,750 \$
DM	Frais d'accès au réseau par jour par multiplicateur	46,154 €
	40 premiers kWh par jour par multiplicateur	7,065 €
	Reste de l'énergie	11,142 €
	Prime de puissance (> 50 kW ou 4 kW × multiplicateur)	7,266 \$
DT	Frais d'accès au réseau par jour par multiplicateur	46,154 €
	Prix de l'énergie : T° ≥ -12 °C ou -15 °C	5,131 €
	Prix de l'énergie : T° < -12 °C ou -15 °C	30,001 €
	Prime de puissance (> 50 kW ou 4 kW × multiplicateur)	7,266 \$
Mesurage net pour autoproducteur ou autoproductrice – Option I	Solde non utilisé de la banque de surplus, rémunéré au coût moyen de fourniture	4,730 €
Option de crédit hivernal – D	Crédit pour l'énergie effacée (par kWh)	58,490 €
Flex D	Frais d'accès au réseau par jour	46,154 €
	En période d'hiver :	
	40 premiers kWh par jour, en dehors des événements de pointe	4,886 €
	Reste de l'énergie, en dehors des événements de pointe	9,103 €
	Énergie consommée pendant les événements de pointe	46,463 €
	En période d'été :	
40 premiers kWh par jour	7,065 €	
Reste de l'énergie	11,142 €	
G	Frais d'accès au réseau par mois	15,426 \$
	Prime de puissance (> 50 kW)	22,071 \$
	Jusqu'à 15 090 kWh d'énergie par mois	12,388 €
	Reste de l'énergie	9,534 €
	Minimum par mois – Monophasée	15,426 \$
	Minimum par mois – Triphasée	46,278 \$
G – Courte durée	Majoration des frais d'accès au réseau et du montant mensuel minimal	15,426 \$
	Majoration de la prime de puissance mensuelle en période d'hiver	7,542 \$
Option de crédit hivernal – G	Crédit pour l'énergie effacée (par kWh)	62,558 €
Flex G	Frais d'accès au réseau par mois	15,426 \$
	En période d'hiver :	
	Énergie consommée en dehors des événements de pointe	10,173 €
	Énergie consommée pendant les événements de pointe	56,516 €
	En période d'été :	
	Énergie consommée	12,388 €
Minimum par mois – Monophasée	15,426 \$	
Minimum par mois – Triphasée	46,278 \$	
M	Prime de puissance	18,242 \$
	Jusqu'à 210 000 kWh d'énergie par mois	6,292 €
	Reste de l'énergie	4,666 €
	Minimum par mois – Monophasée	15,426 \$
	Minimum par mois – Triphasée	46,278 \$
M – Courte durée	Majoration du montant mensuel minimal	15,426 \$
	Majoration de la prime de puissance mensuelle en période d'hiver	7,542 \$

G9	Prime de puissance Prix de l'énergie Minimum par mois – Monophasée Minimum par mois – Triphasée Majoration pour mauvais facteur de puissance	5,292 \$ 12,611 € 15,426 \$ 46,278 \$ 12,950 \$
G9 – Courte durée	Majoration du montant mensuel minimal Majoration de la prime de puissance mensuelle en période d'hiver	15,426 \$ 7,542 \$
GD	Prime de puissance Prix de l'énergie – Période d'été Prix de l'énergie – Période d'hiver Minimum par mois – Monophasée Minimum par mois – Triphasée	6,630 \$ 7,818 € 19,368 € 15,426 \$ 46,278 \$
Tarif de relance industrielle – Moyenne puissance	Prix plancher : prix de la 2 ^e tranche d'énergie au tarif M	4,667 €
BR	Énergie associée aux 50 premiers kW de puissance maximale appelée Énergie associée à la puissance maximale appelée excédant 50 kW Reste de l'énergie Minimum par mois – Monophasée Minimum par mois – Triphasée	13,100 € 25,461 € 17,427 € 15,426 \$ 46,278 \$
Flex M	Prime de puissance En période d'hiver : Énergie consommée en dehors des événements de pointe Énergie consommée pendant les événements de pointe En période d'été : Jusqu'à 210 000 kWh d'énergie par mois Reste de l'énergie Minimum par mois – Monophasée Minimum par mois – Triphasée	18,242 \$ 3,966 € 62,558 € 6,292 € 4,666 € 15,426 \$ 46,278 \$
Flex G9	Prime de puissance En période d'hiver : Énergie consommée en dehors des événements de pointe Énergie consommée pendant les événements de pointe En période d'été : Énergie consommée Minimum par mois – Monophasée Minimum par mois – Triphasée Majoration pour mauvais facteur de puissance	5,292 \$ 10,133 € 62,558 € 12,611 € 15,426 \$ 46,278 \$ 12,950 \$
L	Prime de puissance Prix de l'énergie Prime de dépassement quotidienne Prime de dépassement mensuelle	15,027 \$ 3,821 € 8,808 \$ 26,420 \$
LG	Prime de puissance Prix de l'énergie Prime pour puissance disponible inutilisée	16,571 \$ 4,324 € 38,502 \$
H	Prime de puissance Énergie – Jours autres que jours de semaine en hiver Énergie – Jours de semaine en hiver	6,630 \$ 6,695 € 22,620 €
LD – Option ferme	Prime de puissance Énergie – Jours autres que jours de semaine en hiver Énergie – Jours de semaine en hiver	6,630 \$ 6,695 € 22,620 €
LD – Option non ferme	Prime de puissance par jour – Interruptions planifiées Prime de puissance par jour – Interruptions non planifiées Prix de l'énergie Prime de puissance – Maximum par mois	0,663 \$ 1,326 \$ 6,695 € 6,630 \$
LD – Option non ferme	Prix par kWh consommé sans autorisation	62,558 €
LP	Redevance annuelle Prix par kWh consommé sans autorisation	1 251,146 \$ 62,558 €

Option de gestion de la demande de puissance – Engagement	Sous-option I	
	Crédit nominal fixe pour la période d'hiver	51,905 \$
	Crédit nominal variable pour chaque heure d'événement de pointe	5,191 €
	Sous-option II	
	Crédit nominal fixe pour la période d'hiver	53,981 \$
	Crédit nominal variable pour chaque heure d'événement de pointe	5,191 €
	Sous-option III	
	Crédit nominal fixe pour la période d'hiver	51,905 \$
	Crédit nominal variable pour chaque heure d'événement de pointe	36,334 €
	Sous-option IV	
	Crédit nominal fixe pour la période d'hiver	53,981 \$
	Crédit nominal variable pour chaque heure d'événement de pointe	36,334 €
	Sous-option V	
	Crédit nominal fixe pour la période d'hiver	67,477 \$
	Crédit nominal variable pour chaque heure d'événement de pointe	5,191 €
	Sous-option VI	
	Crédit nominal fixe pour la période d'hiver	69,553 \$
	Crédit nominal variable pour chaque heure d'événement de pointe	5,191 €
	Sous-option VII	
	Crédit nominal fixe pour la période d'hiver	67,477 \$
Crédit nominal variable pour chaque heure d'événement de pointe	36,334 €	
Sous-option VIII		
Crédit nominal fixe pour la période d'hiver	69,553 \$	
Crédit nominal variable pour chaque heure d'événement de pointe	36,334 €	
Sous-option IX		
Crédit nominal fixe pour la période d'hiver	69,553 \$	
Crédit nominal variable pour chaque heure d'événement de pointe	5,191 €	
Sous-option X		
Crédit nominal fixe pour la période d'hiver	71,629 \$	
Crédit nominal variable pour chaque heure d'événement de pointe	5,191 €	
Sous-option XI		
Crédit nominal fixe pour la période d'hiver	69,553 \$	
Crédit nominal variable pour chaque heure d'événement de pointe	36,334 €	
Sous-option XII		
Crédit nominal fixe pour la période d'hiver	71,629 \$	
Crédit nominal variable pour chaque heure d'événement de pointe	36,334 €	
Sous-option XIII		
Crédit nominal fixe pour la période d'hiver	71,629 \$	
Crédit nominal variable pour chaque heure d'événement de pointe	5,191 €	
Sous-option XIV		
Crédit nominal fixe pour la période d'hiver	73,705 \$	
Crédit nominal variable pour chaque heure d'événement de pointe	5,191 €	
Sous-option XV		
Crédit nominal fixe pour la période d'hiver	71,629 \$	
Crédit nominal variable pour chaque heure d'événement de pointe	36,334 €	
Sous-option XVI		
Crédit nominal fixe pour la période d'hiver	73,705 \$	
Crédit nominal variable pour chaque heure d'événement de pointe	36,334 €	
Sous-option XVII		
Crédit nominal fixe pour la période d'hiver	73,705 \$	
Crédit nominal variable pour chaque heure d'événement de pointe	5,191 €	
Sous-option XVIII		
Crédit nominal fixe pour la période d'hiver	75,781 \$	
Crédit nominal variable pour chaque heure d'événement de pointe	5,191 €	
Sous-option XIX		
Crédit nominal fixe pour la période d'hiver	73,705 \$	
Crédit nominal variable pour chaque heure d'événement de pointe	36,334 €	
Sous-option XX		
Crédit nominal fixe pour la période d'hiver	75,781 \$	
Crédit nominal variable pour chaque heure d'événement de pointe	36,334 €	
	Crédit pour engagement pluriannuel : Engagement pour 2 périodes d'hiver consécutives : crédit fixe effectif × 5 % Engagement pour 3 périodes d'hiver consécutives : crédit fixe effectif × 10 % Prime pour non-respect de l'engagement pluriannuel : Crédit fixe effectif de l'année d'abandon × nombre d'années restant à l'engagement × 50 %	
	Crédit pour préavis plus court (par kWh)	72,667 €
	Premier événement de pointe non respecté : Prime (par kW) Montant par kW pour calcul de la prime maximale	1,568 \$ 6,281 \$
	Événements de pointe non respectés subséquents : Prime (par kW) Montant par kW pour calcul de la prime maximale	4,474 \$ 17,897 \$

Option de gestion de la demande de puissance – Latitude	Prime pour inscription en cours d'hiver applicable au total des crédits : Entre le 1 ^{er} et le 31 décembre : 25 % Entre le 1 ^{er} et le 31 janvier : 50 % Entre le 1 ^{er} et le 28 ou le 29 février : 75 % Entre le 1 ^{er} et le 31 mars : 100 %	
	Sous-option I : crédit nominal fixe pour la période d'hiver (par kW en semaine)	44,638 \$
	Sous-option II : crédit nominal fixe pour la période d'hiver (par kW en semaine)	74,743 \$
	Sous-option III : crédit nominal fixe pour la période d'hiver (par kW en semaine)	85,124 \$
	Sous-option IV : crédit nominal fixe pour la période d'hiver (par kW en semaine)	92,391 \$
	Sous-option V : crédit nominal fixe pour la période d'hiver (par kW en semaine)	99,658 \$
	Sous-option FDS : Crédit nominal fixe pour la période d'hiver pour une interruption durant un événement de pointe de 3 heures (par kW en fin de semaine)	1,879 \$
	Crédit nominal fixe pour la période d'hiver pour une interruption durant un événement de pointe de 4 heures (par kW en fin de semaine)	2,512 \$
	Crédit nominal si aucun avis d'événement de pointe n'est transmis pendant la période d'hiver, équivalent à la moins élevée des valeurs suivantes : – 15 % de la puissance maximale appelée pendant la période d'hiver × – ou	74,890 \$ 22 693,696 \$
Électricité additionnelle – Moyenne puissance	Prix plancher : prix moyen de la 2 ^e tranche d'énergie au tarif M à 25 kV avec FU de 100 %	7,012 €
Électricité additionnelle – Grande puissance	Prix plancher : prix moyen de l'énergie au tarif L à 120 kV avec FU de 100 %	5,446 €
Électricité additionnelle – Moyenne et grande puissance	Prix du kWh au-delà de la puissance de référence en période non autorisée	1,038 \$
Électricité additionnelle – Photosynthèse ou chauffage d'espaces destinés à la culture de végétaux	Abonnements aux tarifs D, DM, DP, G, G9 ou M : Prix plancher : prix moyen de la 2 ^e tranche d'énergie au tarif M à 25 kV avec FU de 100 % Abonnements au tarif LG : Prix plancher : prix moyen de l'énergie au tarif L à 120 kV avec FU de 100 %	7,012 € 5,446 €
Tarif de développement économique	Réduction tarifaire initiale de 20 %	
Tarif de relance industrielle – Grande puissance	Prix plancher : prix de l'énergie au tarif L Prix du kWh au-delà de la puissance de référence en période de restriction	3,821 € 1,038 \$
Rodage de nouveaux équipements – Moyenne puissance	Majoration de 4 % du prix moyen	
Rodage de nouveaux équipements – Grande puissance – 12 périodes ou plus	Majoration maximale du prix moyen : 4 % Majoration minimale du prix moyen : 1 %	
Rodage de nouveaux équipements – Grande puissance – 12 périodes ou moins	Majoration de 4 % du prix moyen	
Rodage de nouveaux équipements	Prix par kWh consommé sans autorisation	62,558 €
Essais d'équipements – Moyenne et grande puissance	Multiplicateur (par kWh)	12,512 €
CB – Moyenne puissance	Prime de puissance Jusqu'à 210 000 kWh par mois pour de la consommation d'énergie autorisée Reste de la consommation d'énergie autorisée Prix de l'énergie pour toute consommation au-delà de ou autre que la consommation autorisée Minimum par mois – Monophasée Minimum par mois – Triphasée	18,242 \$ 6,292 € 4,666 € 18,767 € 15,426 \$ 46,278 \$
CB – Grande puissance	Prime de puissance Prix de l'énergie pour la consommation autorisée Prix de l'énergie pour toute consommation au-delà de ou autre que la consommation autorisée	16,571 \$ 4,324 € 18,767 €
CB – Moyenne et grande puissance	Prix de l'énergie au-delà du seuil de 5 % en période de restriction	1,038 \$

Tarif F	Prime de puissance par mois	56,002 \$
Tarif FP	Si la puissance installée est inférieure ou égale à 50 kW : Prime de puissance par mois	1,345 \$
	Si la puissance installée est supérieure à 50 kW : Prime de puissance par mois	6,212 \$
	Minimum par mois – Monophasée	15,426 \$
	Minimum par mois – Triphasée	46,278 \$
Éclairage public – Service général	Prix de l'énergie	12,963 €
Éclairage public – Service complet	Vapeur de sodium : 5 000 lumens (ou 70 W) – Par luminaire	28,151 \$
	Vapeur de sodium : 8 500 lumens (ou 100 W) – Par luminaire	30,668 \$
	Vapeur de sodium : 14 400 lumens (ou 150 W) – Par luminaire	33,106 \$
	Vapeur de sodium : 22 000 lumens (ou 250 W) – Par luminaire	38,849 \$
	Diodes électroluminescentes : 6 100 lumens (ou 65 W) – Par luminaire	29,014 \$
	Éclairage Sentinel – Avec poteau	7 000 lumens (ou 175 W) – Par luminaire 20 000 lumens (ou 400 W) – Par luminaire
Éclairage Sentinel – Sans poteau	7 000 lumens (ou 175 W) – Par luminaire 20 000 lumens (ou 400 W) – Par luminaire	40,912 \$ 58,967 \$
Crédit d'alimentation en moyenne ou en haute tension	Tension \geq 5 kV, mais < 15 kV	0,7131 \$
	Tension \geq 15 kV, mais < 50 kV	1,1427 \$
	Tension \geq 50 kV, mais < 80 kV	2,5512 \$
	Tension \geq 80 kV, mais < 170 kV	3,1208 \$
	Tension \geq 170 kV	4,1239 \$
Crédit d'alimentation aux tarifs domestiques	Tension \geq 5 kV	0,2818 €
Rajustement pour pertes de transformation	Réduction mensuelle de la prime de puissance	20,689 €
Service Signature – Service de base	Frais annuels par point de livraison	6 568,519 \$
Service Signature – Options	Frais annuels pour le suivi des harmoniques	6 255,731 \$
	Frais annuels pour le bilan des indicateurs et le balisage du comportement des charges	6 255,731 \$